RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: BF5338C4-2DE7-4E10-800C-53E2E50E1D51

CRCC DE BASSE-TERRE

Stéphane DENARO - *Commissaire aux comptes*
Près la Cour d'Appel de BASSE-TERRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR LA VALEUR DES APPORTS DEVANT ÊTRE EFFECTUÉS
À LA SOCIETE d'EXERCICE LIBERAL
A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE
SELARL 2ML
AU CAPITAL DE 64.000 € DANS LE CADRE DE SA CREATION

Ce rapport, établi le 1er juillet 2024,
Comprend 4 pages

Siège : 1, Quai Foulon – 97110 POINTE A PITRE – Guadeloupe – French West Indies
Tél. : 0590.92.60.00 – Port. : 0690.63.82.77 - E-mail [redacted]
Siret : 439.492.190.00020 Ape : 6920 Z

Docusign Envelope ID: BF5338C4-2DE7-4E10-800C-53E2E50E1D51

CRCC
DE BASSE-TERRE

Stéphane DENARO - *Commissaire aux comptes*
Près la Cour d'Appel de BASSE-TERRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR LA VALEUR DES APPORTS DEVANT ÊTRE EFFECTUÉS
À LA SOCIETE d'EXERCICE LIBERAL
A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE
SELARL 2ML
AU CAPITAL DE 64.000 € DANS LE CADRE DE SA CREATION

En exécution de la mission qui m'a été confiée le 2 mars 2024 par décision de la future associée unique de la SELARLU au capital de **64.000 €** en cours de constitution, concernant les apports en nature devant lui être effectués dans le cadre de sa création, j'ai établi le présent rapport prévu par l'article **L223-9** du code de commerce.

L'actif apporté est composé de la clientèle développée par Maître Myriam MASSENGO LACAVE, Avocate au barreau de la Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

- A hauteur de **64.720** euros

Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. À cet effet, j'ai effectué mes diligences selon les normes de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicables à cette mission ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des parts sociales qu'elle rémunère.

La structure du rapport de notre mission comporte :

- Une présentation de l'opération et la description des apports,
- L'exposé de nos diligences et notre appréciation de la valeur des apports.

Siège : 1, Quai Foulon – 97110 POINTE A PITRE – Guadeloupe – French West Indies
Tél. : 0590.92.60.00 – Port. : 0690.63.82.77 - E-mail [redacted]
Siret : 439.492.190.00020 Ape : 6920 Z

Docusign Envelope ID: BF5338C4-2DE7-4E10-800C-53E2E50E1D51

1. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1Nature et objectifs de l'opération

La SELARLU 2ML dont la signature des statuts de création est prévue le 31 juillet 2024 à Pointe à Pitre a pour unique associée, Maître Myriam MASSENGO LACAVE.

Elle a pour objet :

L'exercice de la profession d'avocat, telle qu'elle est définie par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Et toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant à l'objet social.

Le capital social de **64.000 €** est composé de **640** parts sociales de 100 € de valeur nominale.

Les apports en nature représentent la totalité du capital soit une somme de 64.000 Euros auquel il convient d'ajouter 720 euros d'apport en compte-courant d'associée.

1.2 Description et évaluation des apports

Les apports en nature se décomposent de la manière suivante, en Euros :

Biens apportés :

L'actif est composé de la clientèle développée par Maître Myriam MASSENGO LACAVE, Avocate depuis l'année 2011.

- A hauteur de **64.720** euros

1.3 Rémunération des apports

En rémunération de ces apports de **64.720 Euros**, Madame Myriam MASSENGO LACAVE, Avocate et associée unique reçoit :

➢ 640 parts sociales de 100 € de valeur nominale, soit		**64.000 €**
	TOTAL	**64.000 €**

Le surplus étant inscrit au crédit de son compte-courant d'associée à hauteur de **720** euros.

Siège : [redacted]
Tél. : 0[redacted]
Siret : 439.492.190.00020 Ape : 6920 Z

Docusign Envelope ID: BF5338C4-2DE7-4E10-800C-53E2E50E1D51

2. DILIGENCES ET APPRÉCIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

S'agissant des valeurs individuelles des apports, ces diligences ont consisté à :

- Contrôler les recettes sur les déclarations fiscales de résultat, formulaires n° 2035 et annexes, des exercices clos le 31 décembre 2022 et 31 décembre 2023.

- Examiner le projet des statuts de la SELARLU

S'agissant de la valeur des apports pris dans leur ensemble, j'ai rapproché la valeur d'ensemble de celle des parts sociales rémunérant l'apport.

Sur la base de mes travaux, je conclue que la valeur des apports s'élevant à **64.720 Euros** n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif apporté est au moins égal au montant des parts sociales correspondant à 640 parts de 100 euros du capital social de **64.000** € et **720** € d'apport en compte-courant d'associée de la société en création et rémunérant cet apport.

Fait à Pointe à Pitre,
Le 1er juillet 2024

Stéphane DENARO
Commissaire aux Comptes
Près la Cour d'Appel
de Basse-Terre
Tél : 0690 63 82 77
Siret: 439 492 190 00020 - APE: 692[redacted]

Le Commissaire aux Apports
Stéphane DENARO

Siège : [redacted]
Tél. : 05
Siret : 439.492.190.00020 Ape : 6920 Z